

Pelincour

Revue communale

Lincourt

SOMMAIRE

- P.3-4 **Édito**
- P.5 **Lincourt à la loupe**
Les services communaux
CCCA
Plaine communale
- P.6-7 **Avis communaux**
Campagne de sensibilisation
Cessez le feu dans les jardins
Arnaque au digipass
Désherbement
- P.8 **Plan canicule**
- P.9 **Bibliothèques**
- P.10-11 **Plan de cohésion sociale**
- P.12 **Ecoles communales**
Centrale de repassage
Musée - portes ouvertes





*Toilettes,
Injections,
Pansements...*

Rue Emile Looze, 19 - 1350 Orp-le-Grand
Gsm 0498 69 47 34
amandpac@hotmail.com

5 ANS DE GARANTIE

Déjà un robot à partir de 999 €

STIHL

iMow

Profitez d'une tonde sans soucis pendant 5 ans ! Découvrez les conditions sur fr.stihl.be/enregistrement-de-produit ou www.stihl.be/enregistrement-de-produit

Green Machine 40 ans 1976-2016

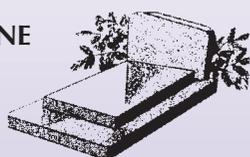
5, Rue de Wansin
4280 Petit-Hallet (Hannut)
T. 019/63 43 74 - Fax 019/63 40 45
www.green-machine.be



Monuments Funéraires
Pierres bleues pour Bâtiments
Boîtes aux lettres
Caveaux placés dans les 48h
en cas de décès
Exposition 50 monuments (accessible)
On se déplace partout

SPRLU
DELAIDE M.

rue Saint-Job, 24 - 1357 HELECINE
Tél. 019/65 52 52
Gsm 0477/86 44 03
michel.delaide@skynet.be



EURO TYRE

RÉSEAU EUROPÉEN DES PNEUMATICIENS CONSEIL

SAS

57, rue de Landen
4280 HANNUT
Tél. 019/51 14 96
Fax : 019/51 27 32

- Pneus tourisme - moto - agraires - poids lourds
- Pièces et accessoires automobiles • Outillage de qualité
- Flexibles hydrauliques sur mesure • Lubrifiants
- Atelier de montage • Entretien de véhicules

HANDY HOME

DULLAERS

RUE DE LANDEN, 51D - 4280 HANNUT
019/51.20.60

HEURES D'OUVERTURE:
du lundi au samedi 8h30-18h30
dimanche 9h00-13h00

**BOIS - MATERIAUX
ELECTRICITE - SANITAIRE
OUTILLAGE - JARDIN**

DDH décoration

Denis DESTOQUAY
Rue Zénobe Gramme, 45
4280 Hannut
Tél : 019 51 14 43
Fax : 019 51 42 11
www.denisdestoquay.be

**Chez nous, conseil gratuit d'un professionnel
VOTRE GROSSISTE = PRIX SPECIAUX**

Ouvert le mardi en juin - juillet et août

PEINTURES - PAPIERS PEINTS - Couvre-sols (vinyles, Quick-step)
Tentures - Rideaux - Store (+ Velux) - Droguerie

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Eric DEGUELDRE**
se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 0475/390 411

NOUVEAU DANS LA RÉGION
Institut de beauté à Lincen

Un Temps
POUR SOI
Esthétique et podologie médicale

Soins visage et corps
Pose de faux cils
Mise en beauté
(Maquillage, teinture cils, sourcils, réhaussement cils)
Beauté mains et pieds
Vernis semi permanent
Pédicure médicale
Épilation

Candice vous accueille sur rendez-vous
du lundi au samedi
au **0472 033 755**
Rue de l'église, 12 - 4287 Lincen

LE MOT DE VOTRE BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Très chers Lincennois,

Au moyen de ce mode de communication classique, désuet à l'heure du numérique pour certains, mais bien efficace pourtant car il trouve sa destination dans l'ensemble de nos foyers, je suis heureux de préfacier cette édition tant attendue du « PELINCOUR LINCENNOIS ».

« Rien ne sera jamais plus pareil »

Ni plus ni moins qu'ailleurs en Belgique, notre commune a résisté tant bien que mal à ce coronavirus-covid-19 méconnu voici six mois encore de la communauté scientifique.

Effectivement, si notre population active, particulièrement sensibilisée et disciplinée au respect des nombreuses recommandations sanitaires, a contré avec succès cet insidieux virus, il n'en demeure pas moins, hélas, que certains de nos aînés résidant au Home Saint-Joseph, fragilisés tant physiquement par leur grand âge que moralement par l'isolement imposé par cette crise sanitaire, ont perdu ce dernier combat dans la solitude et l'absence inconsolable de leurs proches.

A la lecture de ce paragraphe d'une affligeante tristesse, vous aurez comme moi, chers Lincennois, une pensée émue et profonde pour nos défunts et leurs proches.

Une admirable reconnaissance aussi après vos applaudissements chaleureux et nourris aux quatre coins de notre commune pour toutes celles et ceux, professionnels de la santé, à Lincennois, ailleurs en Belgique et dans le Monde, qui ont tant donné, TOUT donné, par vocation et amour de leur métier, mais au péril de leur vie AUSSI, pour nous protéger et nous soigner.

Obligatoirement mais naturellement, je l'espère, notre Monde et ses dirigeants devront s'imprégner des dégâts sociétaux, économiques et sociaux causés aux quatre coins de notre planète par cette pandémie pour entrevoir « la nouvelle vie d'après ». Avec conviction, autorisons-nous à croire en des jours meilleurs !

LINCENNOIS en mode confinement

Inévitablement ralentie par cette longue période de confinement, la vie communale ne s'est pourtant pas arrêtée malgré les dispenses de service et prestations réduites ou les mises en chômage temporaire accordées aux techniciennes de surface des Titres services ou aux ouvriers communaux. Soumis au télétravail dès le 15 mars dernier, les employés communaux ont accompli leurs différentes missions avec sérieux et conscience professionnelle.

Depuis la mi-mai et les différentes phases de déconfinement, tout le personnel communal s'attèle à résorber le retard pris dans la gestion des différentes tâches.

Les huit ouvriers communaux que compte la commune ont entrepris avec enthousiasme et motivation leurs nombreuses activités au nombre desquelles figurent les tontes de pelouses, le fauchage des talus et fossés, le rebouchage des nids de poule en voiries, l'entretien des avaloirs, les nombreuses missions ponctuelles ou l'entretien des cimetières.

Soigner les lieux du dernier sommeil

En évoquant ce dernier point, et dans le prolongement des articles de presse du samedi 6 juin dernier parus dans la Meuse et l'Avenir Huy-Waremme, je me dois de vous rassurer sur la volonté des autorités communales, collège comme conseil communal, d'entretenir correctement nos cimetières.

Par respect pour nos défunts, nous devons toutes et tous assumer nos engagements que je m'autorise à rappeler ci-après.

La commune doit veiller à l'entretien des sépultures de nos héros de guerre ainsi que les allées centrales et latérales des cimetières tandis que les familles ont l'obligation de faire de même pour leurs concessions.

4.EDITO

Afin de faciliter le maintien de nos cimetières propres toute l'année, le collège communal souhaite recruter des bénévoles retraités ou préretraités, qui moyennant le versement d'une juste rétribution mensuelle, auront l'honorable tâche de soigner ces lieux du dernier sommeil.

L'enseignement communal au cœur de nos préoccupations

Sans transition aucune, comment pourrais-je passer sous silence l'une des plus honorables missions de notre commune que sont nos enseignements maternel et primaire ?

Respectueux du suivi des différentes circulaires ministérielles et désireux de collaborer pleinement et efficacement avec Madame la Directrice et les enseignants de l'école, le collège communal a privilégié la reprise partielle fin mai ou ensuite complète dès le 8 juin dernier des cours en faveur de nos enfants de maternelle et de primaire.

Ces décisions, sujettes, il est vrai, à différents jugements et interprétations bien légitimes, furent guidées par la volonté assumée du collège communal de laisser, à vous les parents, le libre choix d'autoriser ou non vos enfants à reprendre le chemin de l'école.

Notre commune toujours présente

Je terminerai cet édito quelque peu particulier par l'information selon laquelle en cette période de déconfinement, la commune se concentre exclusivement sur l'organisation de plaines de jeux ne pouvant accueillir que quarante enfants en juillet et août ainsi que sur le maintien du projet « Été solidaire » et l'engagement modeste de douze étudiants choisis, en toute équité, par tirage au sort.

Excellentes vacances à toutes et tous, soyez prudents, prenez soin de vous et des vôtres et . . . CARPE DIEM.

A bientôt, très cordialement,



Yves KINNARD

Votre Bourgmestre

LES SERVICES COMMUNAUX

Directeur général a.i. : François SMET

REZ-DE-CHAUSSÉE

Heures d'ouverture au public

Tous les matins de 9h à 12h

Le lundi de 13h30 à 18h30

Les mercredi et vendredi de 13h30 à 15h30

Le jeudi de 19h à 20h15 - permanence «population»

Population, Etat-civil, Permis de conduire, Passeports, Demande de Pension, Etrangers, Conseil Consultatif Communal des Aînés

Marie-Christine JADOT : 019/63.02.45

Margareth BRASSINNE : 019/63.02.40

population@lincen.be

Concessions, Location de salles

Monique WAUTERS : 019/63.02.59

monique.wauters@commune-lincen.be

Protocole, Festivités, Jeunesse

Téléphone : 019/63.02.40

protocole@lincen.be

jeunesse@lincen.be

Accueil Temps Libre (ATL), Enseignement

Anne KINNARD : 019/63.02.53

Vicky VANDERBRUGGEN : 019/63.02.54

atl@lincen.be // enseignement@lincen.be

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)

Les lundi et mercredi de 9h à 12h

Anne KINNARD : 019/63.02.53

ale@lincen.be

Titres Services

Anne KINNARD : 019/63.02.53

titres.services@lincen.be

PREMIER ETAGE

Heures d'ouverture au public

Les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h

Sur rendez-vous

Le lundi de 13h30 à 18h30

Les mardi et jeudi de 13h30 à 15h30

Les mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Urbanisme

Hélène FORTHOMME : 019/63.02.43

urbanisme@lincen.be

Travaux

François SMET : 019/63.02.52

Environnement, Mobilité, Energie

Marie DE CORTE : 019/63.02.44

environnement@lincen.be

Finances, Comptabilité, Taxes

Marie-Cécile WIAMS : 019/63.02.48

Perrine KEMPINAIRE : 019/63.02.41

Centre Public d'Action Sociale

Directrice générale : Laura BELIN

Rue de Landen, 49 à Racour - 019/65.50.37

Laurence SELS : laurence.sels@cpas-lincen.be

Suzy SATIN : suzy.satin@commune-lincen.be

ADMINISTRATION COMMUNALE REPRISE DES HORAIRES



A partir du 1er juillet 2020, les bureaux de l'administration communale seront ouverts aux horaires habituels et **uniquement sur rendez-vous** au 019/63.02.40.



CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

CCCA - REPRISE DES ACTIVITÉS

Chers Aînés,

Nous espérons vivement que vous avez pu traverser ce printemps confiné avec une santé sans faille. Septembre sera probablement et, nous l'espérons de tout coeur, le mois de la reprise des activités du Conseil Consultatif Communal des Aînés. Dès que nous aurons le «feu vert» du Conseil National de Sécurité, nous mettrons tout en oeuvre pour nous revoir.

D'ici là, prenez soin de vous.

Margareth et Yves.

PLAINES D'ETE 2020

DU 1 JUILLET AU 21 AOUT

Pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans

Lieu : école communale de Racour

de 9h00 à 16h00 (garderie de 7h30 à 17h30)

Inscriptions en ligne : www.lincen.be/jeunesse

Renseignements : 019/63.02.53



6. AVIS COMMUNAUX

Les rivières et la nature en ont plus que marre !

Déchets de taille de jardins Pulvérisation des berges et trottoirs Déchets "sauvages"

Amende administrative : 50 à 200.000 € Amende administrative : 50 à 200.000 € Amende administrative : 50 à 200.000 €

STOP aux comportements inciviques !

Votre Commune, la zone de police locale et le Contrat de rivière Dyle-Gette vous mettent en garde !

Nouveau décret «délitance environnementale» - 6/3/2019 (partie VIII du code de l'environnement)

Le Contrat de Rivière est soutenu par le Service public de Wallonie, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et les 12 communes du Contrat de Rivière : Herve, Verviers, Phare...

MAIS QU'EST-CE DONC QUE CE NOUVEAU SUPPORT DE SENSIBILISATION PLACÉ DANS VOTRE COMMUNE ?

Il s'agit d'une bache du Contrat de rivière Dyle-Gette, fruit d'une collaboration avec votre Commune et la zone de police locale, pour vous rappeler que les comportements inciviques (en recrudescence depuis le début de la crise liée au COVID 19) sont passibles d'amendes.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Le dépôt des déchets végétaux (tontes, branches, litières...) et sauvages (remblais, encombrants...) qui est interdit sur les berges des cours d'eau. Il est aussi illégal partout sur le domaine public. Il en va de même pour les plus petits déchets : gants à usage unique, lingettes, mouchoirs en papier... Leur place est dans la poubelle, pas dans la nature.
- La pulvérisation d'herbicides qui est interdite sur les berges des rivières. Mais nous constatons aussi encore et toujours trop de trottoirs jaunis (pour rappel : cette pratique est désormais strictement interdite aussi).

Nous espérons que ce nouvel élément dans votre paysage quotidien permettra de réveiller la conscience de certains citoyens et permettra à la nature et à nos rivières de se refaire une santé !



Pour en savoir plus, contactez le **Service Environnement de la Commune** 019/63.02.44 ou par mail à environnement@lincen.be ou bien le **Contrat de rivière Dyle-Gette** au 081/24.00.40 ou par mail à contrat.riviere@crdg.be



CESSEZ LE FEU DANS LES JARDINS

Avec le retour des beaux jours, une pratique pourtant interdite ou alors sévèrement réglementée ressurgit dans les campagnes : les feux de jardin. Ce geste apparemment anodin n'est pas sans conséquence sur l'environnement et la santé.

En effet, tout feu produit du CO2 qui contribue au réchauffement climatique et la combustion des matières organiques produit de la dioxine, une substance cancérigène.

L'incinération des déchets de jardin est autorisée mais sous conditions. Le Code rural wallon permet que l'on brûle des déchets végétaux (bois sec, sans feuilles ni aiguilles encore vertes) mais à plus de 100 mètres des habitations et à plus de 25 mètres des bois et forêts.. L'incinération des déchets ménagers est, elle, strictement interdite.

Plutôt que d'incinérer ses déchets de jardin et ménagers, mieux vaut les composter, les trier, les broyer ou se tourner vers les recyparcs.



VOTRE LECTEUR DE CARTE POUR VOUS FAIRE REMBOURSER ? JAMAIS !

SITUATION



Vous avez reçu un SMS ou un e-mail vous signalant que vous avez payé deux fois une facture. Dans le message, un lien sur lequel cliquer vous redirige vers un site grâce auquel vous serez remboursé. Vous faites le nécessaire mais quelqu'un vous appelle pour vous demander de confirmer le remboursement en utilisant le lecteur de carte de votre banque.



RISQUE



Quelqu'un essaie de vous voler vos données bancaires pour effectuer un paiement au départ de votre compte. Si vous communiquez le code chiffré que vous indique votre lecteur de carte bancaire (digipass), vous l'autorisez à faire ce paiement dont vous ignorez même le montant. Votre compte risque d'être rapidement vidé.

CONSEIL



Pour procéder à un remboursement, un commerçant a juste besoin de votre numéro de compte. Et la plupart du temps, il le connaît déjà puisque vous l'avez utilisé pour payer votre facture. Votre digipass sert à vous authentifier auprès de votre banque et à sécuriser vos paiements, jamais à recevoir de l'argent ! Ne communiquez jamais le code signature qu'il vous indique à qui que ce soit !

TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Prévenez votre banque de toute urgence ! Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be



economie

Ed. resp. : J.-M. Delporte • N° d'entreprise : 0314.595.348 • 106-18 • © AdobeStock.com

.be

DÉSHERBEMENT

Parce qu'ils font partie du domaine public, vos trottoirs ne peuvent plus être désherbés chimiquement.

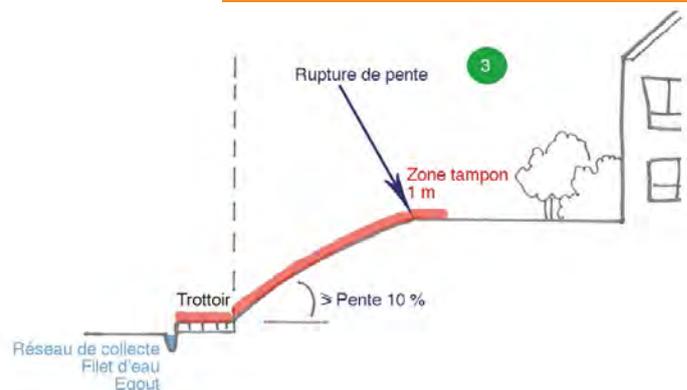
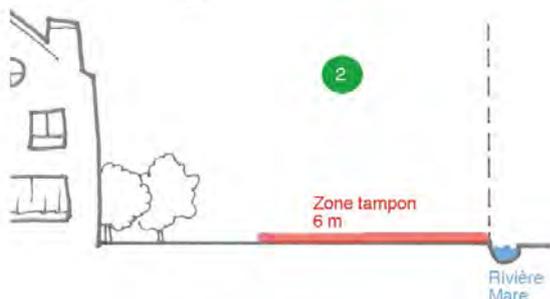
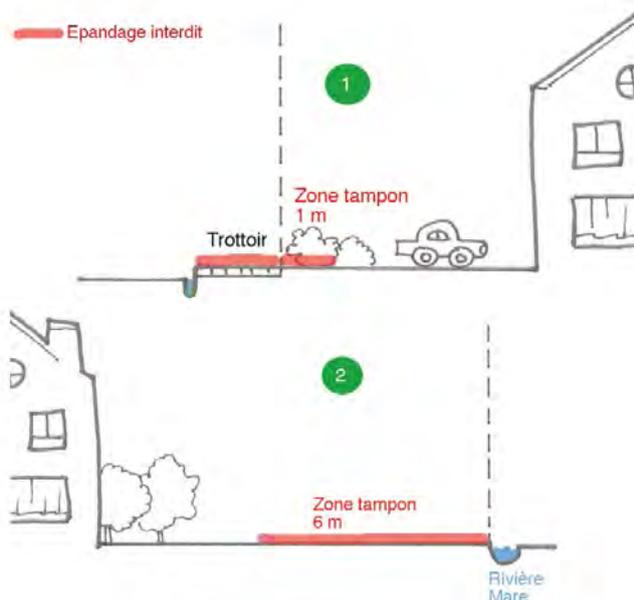
Par ailleurs, depuis juin 2014, la pulvérisation des surfaces imperméables reliées à un réseau de collecte des eaux (égouts, filets d'eau) est interdite. Autrement dit, il n'est pas autorisé de traiter chimiquement des surfaces comme une terrasse, une pente de garage ou une allée, si celles-ci sont reliées à un réseau de collecte. Ces mesures visent à protéger notre ressource en eau.

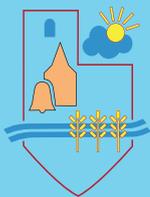
En septembre de la même année sont venues s'ajouter des « zones tampons » à respecter où il est également interdit de pulvériser (sur son terrain privé). Ces zones sont détaillées ci-après :

- une zone de minimum 1 mètre (selon la pente) attenante à un trottoir
- une zone de minimum 6 mètres à partir de la crête de la berge d'une eau de surface (étang, cours d'eau, mare)
- une distance d'1 mètre à partir de la crête d'un talus relié à un filet d'eau

Plus d'infos : www.adalia.be

ou le Service environnement de la commune 019/63.02.44 - environnement@lincen.be





CPAS DE LINCANT

PLAN CANICULE

Pour le CPAS de LINCANT,

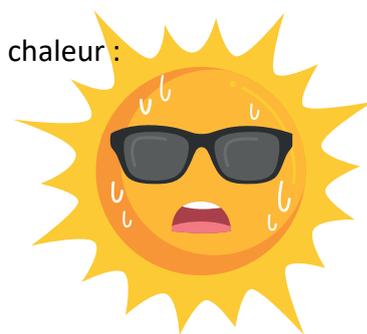
La Directrice générale,
Laura BELIN

La Présidente,
Louissette MAGNERY

POUR QUI ?

Toutes les **personnes** considérées comme étant **plus sensibles** en présence d'une forte chaleur :

- Les séniors
- Les personnes isolées
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou sous traitement régulier



QUAND LE PLAN CANICULE EST-IL DÉCLENCHÉ ?

Après une période d'au moins trois jours consécutifs avec une température moyenne minimale (moyenne sur les trois jours et non par jour) de plus de 18,2 °C et une température moyenne maximale supérieure à 29,6 °C, valeurs relevées à Uccle.

ACTIONS PREVUES :

- Prises de contact régulières par nos services avec les personnes inscrites dans le plan canicule (appels téléphoniques)
- Le service "taxi social" du CPAS peut réaliser pour vous certains déplacements vitaux rendus difficiles à cause des fortes chaleurs (pharmacie, courses alimentaires, etc....)
- Le CPAS de Lincant réalisera, sur demande du bénéficiaire et durant la période de fortes chaleurs, des visites à domicile préventives afin d'informer au mieux des gestes à adopter en cas de canicule pour éviter la déshydratation et pour une aération optimale de votre logement.

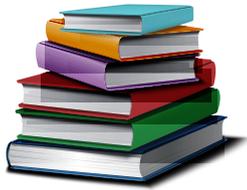
QUELQUES CONSEILS :

- **Buvez beaucoup d'eau**, évitez la consommation d'alcool et de boissons sucrées
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes**
- **Humidifiez-vous** régulièrement le corps
- **Mangez normalement** tout en privilégiant les **fruits** et les **légumes**
- Placez-vous dans des **zones fraîches** et ombragées et de préférence à l'**intérieur**
- **Couvrez-vous la tête** et portez des vêtements clairs et légers
- **Fermez les fenêtres en journée**, les volets et les tentures surtout du côté ensoleillé
- **Aérez votre habitation la nuit**
- **Donnez régulièrement des nouvelles à votre famille et connaissances**



INFOS ET INSCRIPTION

CPAS de Lincant : Rue de Landen, 49 4287 LINCANT
Tél : 019/63 02 46



Bibliothèque communale de Lincet

Bibliothèque libre de Racour

Nouvelles modalités d'ouverture



LINCENT

Vous pourrez accéder à la Bibliothèque de Lincet en prenant rendez-vous :

- Par mail à l'adresse : laurence.leton@hannut.be.
- Par téléphone au 0495/25.74.52, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Si besoin, vous pouvez laisser un message.

La Bibliothèque sera fermée du 10 juillet au 19 août inclus.

Quelques nouveautés :

- Marie-Bernadette Dupuy** : Lara – T1 – La ronde des soupçons.
Erik Orsenna : Briser en nous la mer gelée.
Frédéric Clémenton : Les méduses
Christian White : Le mystère Sammy Went.
Michel Bussi : Au soleil redouté.



Et pour les enfants :

- Anne Crahay** : Enfants – animaux.
Magali Attiogbé : Imagier d'Amérique latine.
Anne Lascoux : Secrets de jardins

Pour information :

- Pour vous tenir informé de l'actualité du Réseau de Lecture publique de la Région hannutoise, consultez le site communal : www.hannut.be.
Vous y trouverez les conditions d'accès du Centre documentaire Sainte croix, de la Ludothèque Mille bornes et de la Bibliothèque de Hannut.

- Les heures du conte du mercredi à 15h30 sont annulées jusqu'au 31 août.

N'hésitez pas à nous envoyer un message si vous désirez prolonger la durée du prêt de vos livres jusqu'à la rentrée de septembre.

Vous pourrez réserver des livres :

- Par mail à l'adresse johanne.godin@hannut.be.
- Par téléphone au 0497/08 82 22, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Si besoin, vous pouvez laisser un message

Les colis seront préparés puis les lecteurs avertis pour convenir d'une heure pour l'enlèvement.

La Bibliothèque sera fermée le 19 juillet et le 09 août.

Quelques nouveautés :

- Joel Dicker** : L'énigme de la chambre 622
Danielle Steel : Des amis si proches
Leïla Slimani : Le pays des autres
Bernard Minier : M, le bord de l'abîme
Guillaume Musso : La vie est un roman

Et pour les enfants :

- D. de Saint Mars** : Max et Lili ont peur du noir
Julien Béziat : Le bain de Berk
Jean Leroy et Ella Charbon : Au secours, Papa!
Anaïs Vially : Le Monde des couleurs
Elodie Balandras : Un nouveau printemps pour Pépé Ours



RACOUR

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous !



Bibliothèques publiques

10. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

PLAN DE COHÉSION SOCIALE - SERVICE D'ÉCHANGE LOCAL

Le plan de cohésion sociale (PCS) permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives communales basé sur la solidarité citoyenne, son objectif est de réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Dans le cadre du PCS, un service d'échange local « SEL » verra le jour prochainement (4^{ème} trimestre 2020) au sein de notre commune.

Qu'est-ce qu'un système d'échange local ?

Un SEL est une association de personnes qui échangent des biens, des services et du savoir sans utiliser d'argent. Ces échanges, multilatéraux, ont lieu près de chez soi.

Ils sont mesurés par une unité de compte adoptée par le groupe et qui lui est propre. Ces unités ne peuvent être utilisées que dans le cadre des échanges.

Chaque participant reçoit une liste des offres et des demandes dans laquelle il s'inscrit et, toutes les compétences étant équivalentes, il est alors possible de recevoir l'aide d'un bricoleur, en échange de cours de piano.

Une chose est sûre, le SEL n'est pas un système de troc de services ou de biens, comme cela est parfois présenté erronément. Dans un système de troc, il faudrait que les personnes aient deux à deux - au même moment - des services ou biens de - même valeur - et - mutuellement intéressants - à s'échanger, ce qui limiterait grandement la diversité et le nombre des échanges. Au contraire, dans le SEL, la réciprocité se fait, non pas avec la personne qui nous a donné, mais avec toute la communauté.



Fonctionnement d'un SEL

Les membres échangent tous types de petits services de courte durée à condition qu'ils soient non professionnels. Le boulanger ne peut y proposer du pain ni le plombier effectuer des travaux de plomberie... Par rapport à ce principe, les seules exceptions admises sont la transmission de savoir (-faire), le conseil technique. On peut également y prêter ou céder des biens, échanger du savoir (-faire) ou même des informations.

La liste des offres et des demandes est encodée et tenue à jour sur le site du SEL par chaque membre personnellement et consultable directement via internet (une alternative pourra être proposée aux personnes ne disposant pas d'internet).

Les unités de compte sont généralement basées sur le temps.

Il n'y a pas de revenu octroyé. Il s'agit simplement d'un système d'entraide, ponctuel, entre membres, sur base d'une heure égale une heure.

Le SEL utilisera une monnaie se référant directement à la durée du service, selon une relation stable :

X unités SEL = 1 heure de service

Pour assurer la gestion du SEL, il sera demandé aux membres de verser une cotisation annuelle.

Bénéfices du SEL

Proposé comme une alternative à la consommation, le SEL permet à ceux qui disposent de peu de participer à l'économie locale et d'accéder aux services et aux prestations qui leur sont utiles.

Mais le SEL est aussi une façon de tisser des liens sociaux. Rencontres et réunions sont organisées et sont nourries par l'échange de biens mais aussi d'idées, par la transmission du savoir et le plaisir.

Alternative économique, le système d'échange local est aussi une réponse contre la solitude et l'isolement. Pour participer, il suffira d'adhérer à la charte du SEL et de vous inscrire.

Si les mesures prises durant la crise sanitaire Covid-19 actuelle nous le permettent, une séance d'informations sera programmée afin de présenter et expliquer le projet. Lors de celle-ci, vous pourrez également identifier vos besoins, les services que vous pourriez offrir et prendre contact avec de futurs membres.

Envie de participer au projet, de faire partie de l'aventure, pour de plus amples informations vous pouvez contacter Madame Delarbre Béatrice au 019/63 02 59.



ECOLE FONDAMENTALE DE LINCENT



Inscriptions :

Les deux derniers samedis d'août de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

Renseignements :

DRIESENS Sabine
GSM : 0491/39 06 96



Implantation de Racour
Rue de Landens, 85
Tél. : 019/65 74 84



Implantation de Lincents
Rue de Grand-Hallet, 2
Tél. : 019/63 02 55

- ✓ Cartable et plumier de "bienvenue" pour les élèves de 1ère année
- ✓ Fournitures classiques gratuites
- ✓ Garderie le matin, le soir et le mercredi après-midi
- ✓ Ecole des devoirs
- ✓ Des repas chauds et/ou du potage
- ✓ De nombreux voyages de découvertes et pédagogiques gratuits
- ✓ Classes de dépaysement à des prix démocratiques ...



PORTES OUVERTES

Musée de la Vie d'Autrefois

Journée portes ouvertes le dimanche 26 juillet de 14 à 18h. Venez visiter le musée avant sa rénovation au mois d'août. Entrée gratuite et café Simone ouvert avec verre de bienvenu offert. Animations pour enfants: chateau gonflable, carnets de découvertes, balade en cheval de trait et bien d'autres choses.



@museedelaviedautrefois @les amis du musee de la vie d autrefois



CENTRALE DE REPASSAGE

Ce service professionnel s'adresse à toute personne lincentoise ou non qui souhaite trouver une solution pratique et rapide à tout problème de repassage.

Vous déposez votre manne de linge à la centrale de repassage et vous récupérez votre linge impeccablement plié ou sur cintre dans un délai de 2 jours ouvrables.

Coût

Le paiement s'effectue par Titres-Services d'une valeur de 9€ par heure de repassage (8,10€ après déduction fiscale).

Une inscription préalable est nécessaire pour obtenir un numéro d'utilisateur indispensable pour toute commande de Titres-Services.

Horaires d'ouverture

Le service de la Centrale de repassage (Place Saint-Christophe à Racour) est actuellement accessible au public :

Le mardi de 15h00 à 19h00

Le jeudi de 15h00 à 19h00

Renseignements

Administration communale :

rue de Ecoles, 1 - 4287 LINCENT - 019/63 02 53

Associations et comités Lincennois,
envoyez vos événements
à pelincour@lincents.be
(ou tél. au 019/63.02.54)